

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	25
<b>Membres présents :</b>	25
Dont membres ayant voix délibérative :	20
Membres représentés ayant voix délibérative :	2
<b>Quorum :</b>	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le compte rendu du conseil d'université du 19 mai 2022 est approuvé.

Fait à Nîmes le 27 septembre 2022

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

La séance est présidée par Benoit ROIG, président de l'université de Nîmes.

**Membres avec voix délibérative** :

Outre le président :

**Monsieur Daniel Jean VALADE**  
Représentant de Nîmes Métropole

**Monsieur Frédéric ESCOJIDO**  
Représentant de la ville de Nîmes

**Monsieur Didier PAQUETTE**  
Représentant de la CFDT

**Madame Hélène CLUET**  
Directrice générale de la Mutualité française Grand Sud

**Madame Valérie COURTIN**  
Directrice de l'école de Maïeutique

**Madame Hélène GHESQUIERE**  
Présidente d'Entreprendre Pour Apprendre Occitanie

**Madame Véronique PALMER**  
Directrice générale de l'UDAF

**Madame Karine WEISS**  
*Élue – Collège A*  
*« Unîmes Ensemble »*

**Monsieur Nicolas LEROY**  
*Élu – Collège A*  
*« Unîmes Ensemble »*

**Madame Isabelle TECHER**  
*Élue – Collège A*  
*« Unîmes Ensemble »*

**Madame Isabelle ORTEGA**  
*Élue – Collège B*  
*« Unîmes Ensemble »*

**Madame Carine MOULIN**

*Elue - Collège Autres Personnels  
« Unîmes avance 2020 »*

**Monsieur Nabil GOMRI**

*Elu - Collège Autres Personnels  
« Unîmes avance 2020 »*

**Monsieur Adel HACHACHE**

*Elu - Collège Autres Personnels  
« Ensemble »*

**Monsieur Rémi BOISSEL**

*Elu - Collège Usagers  
« Unanimes – Le Mouvement Indépendant »*  
**Suppléant M. Pierre FOISSEY**

**Madame Louise DA COSTA**

*Elue - Collège Usagers  
« Unanimes – Le Mouvement Indépendant »*

**Suppléante Mme Alix TATE**

*Elu - Collège Usagers  
« UNI pour UNIMES »*

**Membres présents avec voix consultative :**

Monsieur l'Agent Comptable de l'université de Nîmes  
**Fabrice JACQUET**

Madame la directrice du service commun de la documentation  
**Anne-Laurence MENNESSIER**

**Membres invités :**

**Madame Corinne LE GAL LA SALLE**

Vice- présidente Recherche

**Madame Axelle CADIÈRE**

Vice-présidente Vie Etudiante

**Monsieur Sylvain OLIVIER**

Vice-président Formations

**Monsieur Marc OLIVAUX**

Vice-président Partenariats Relations Entreprises

**Procurations :**

Monsieur LUMBROSO donne procuration à M.ROIG

Monsieur RIGAUD donne procuration à Mme TECHER

**Secrétaires de séance :**

Caroline FEUILLADE

Responsable du service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique

Claire PERETTI

*Service des affaires juridiques et de la commande publique*

## **ORDRE DU JOUR**

Informations du président.

### **FINANCIER**

Point 1. Approbation des admissions en non-valeur des créances irrécouvrables.

### **DRH**

Point 2. Approbation de la création du comité social d'administration de l'université de Nîmes et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité.

### **RECHERCHE**

Point 3. Approbation de la nomination de la codirectrice (IMT) de l'école doctorale 583 Risques et Société.

### **FORMATION**

Point 4. Approbation de la désignation représentants du Conseil d'Orientation Scientifique et pédagogique de l'université de Nîmes à l'INSPE.

Point 5. Approbation des motifs de rejet : candidatures ou réorientations L2-L3 ou formations sélectives.

Point 6. Approbation des maquettes d'enseignement 2022-2023.

### **VIE ETUDIANTE**

Point 7. Approbation de l'exonération partielle des droits différenciés.

Point 8. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE Collectif.

Point 9. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE Individuel.

Point 10. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre de la CVEC.

Point 11. Approbation de l'autorisation donnée au président d'octroyer une somme provisionnelle pour les aides d'urgences lors des commissions FSDIE individuel.

### **UNIFOP**

Point 12. Approbation de la politique tarifaire de la formation professionnelle continue.

Questions diverses.

## Informations du Président :

Benoit Roig présente l'ordre du jour et sans remarques de la part des membres, il débute par quelques informations.

➤ accueil d'étudiants ukrainiens à l'université : Benoit Roig indique que des étudiants ukrainiens ont pu s'inscrire à l'université de Nîmes. Dans le contexte actuel, il se dit très satisfait de l'accueil qui leur a été réservé par la communauté étudiante avec qui certains ont déjà pu échanger.

Frédéric Escojido prend la parole sur ce sujet pour rappeler que le CCAS de la ville de Nîmes reçoit des dossiers qui sont traités au cas par cas. Il s'agit de soutien administratif et financier venant en complément des aides du CROUS. Il engage les services concernés à solliciter un appui auprès du CCAS.

Benoit Roig indique de son côté avoir un rendez-vous avec la préfète du Gard qui tient à s'engager dans la démarche, pour faire avancer certains dossiers administratifs.

Nicolas Leroy précise qu'un étudiant a pu d'ores et déjà s'inscrire en licence de lettres modernes et une étudiante en master RESNUC.

➤ fin de la première session des examens : Benoit Roig indique que la première session des examens s'est déroulée de manière correcte dans un contexte favorable et rappelle que les gestes barrières ont été respectés. La 2<sup>ème</sup> session est prévue début juin.

➤ signature d'une convention avec le site du Pont du Gard : Benoit Roig estime que ce partenariat relève d'une grande importance car il marque la volonté pour l'université de démontrer son sentiment d'appartenance et souligne le souhaite de s'inscrire dans le territoire.

➤ actions menées pour et/ou par l'université :

↳ **27 mai** : sur le site de Vauban aura lieu la cérémonie de baptême de la 91<sup>ème</sup> promotion des militaires du grand régiment de matériel ;

↳ **29 mai** : l'université accueillera le Nîmes Urban Trail qui traversera le site Vauban. Entre 5000 et 6000 coureurs sont attendus.

↳ **31 mai** : un ciné débat sera organisé en partenariat avec la Maison de l'Europe et Europe Direct Occitanie Cévennes sur le site des carmes, avec la projection d'un documentaire intitulé Toi d'Europe concernant les attentes des jeunes dans l'union européennes.

↳ **27 juin** : la pièce de théâtre « L'instant de la fracture » sera jouée sur le site de Vauban par la compagnie montpelliéraine Contr'Pied et dont la thématique porte sur les violences intrafamiliales sur enfant.

↳ **du 1<sup>er</sup> juillet au 12 juillet** le festival Une salle sous les étoiles s'installera sur le site de Vauban avec pour thème « DEMAINS ou comment les réalisateurs imaginent le futur à travers leurs films ». A la programmation s'allieront des concerts, jeux et spectacles.

Benoit Roig rappelle qu'ont lieu ce jour un job dating sur le site de Vauban, qui recevra en fin d'après-midi le procureur Maurel pour une conférence sur le thème des violences faites aux femmes.

Pour terminer, Benoit Roig se félicite du classement au rang de 5<sup>ème</sup> au niveau national de l'université au titre de la réussite en master (78% de taux de réussite). Il précise que selon les statistiques, 88% des étudiants de l'université trouvent un emploi dans les 30 mois suivants l'obtention de leur diplôme.

Sans remarques de la part des membres il passe au point 1 de l'ordre du jour.

### **1. Approbation des admissions en non-valeur des créances irrécouvrables**

Fabrice Jacquet directeur des affaires financières prend la parole et présente les dossiers concernés détaillés dans le document joint. Des poursuites adaptées au montants des dettes (portant sur la retraite additionnel ou droits d'inscription impayés) ont été lancées. Les saisies à tiers détenteur ayant échoué il est demandé l'admission en non-valeurs des créances mentionnées.

Fabrice Jacquet rappelle que ces poursuites ont été menées de manière conforme à la délibération 2022-23 à savoir :

> Pour les créances Inférieures ou égales à 20 € TTC : aucune poursuite contentieuse à l'exception d'une lettre de rappel (LRAR) ;

- > Pour les créances supérieures à 20€ TTC et Inférieures ou égales à 100 € TTC:le recouvrement se matérialise par l'envoi d'une lettre de rappel ; ➤ une saisie administrative à Tiers détenteurs employeur ;
- > Pour les créances Inférieures ou égales à 100 € TTC à l'issue des procédures de recouvrement, les créances non recouvrées seront automatiquement admises en non-valeur, un état sera présenté au prochain conseil d'université,
- > Pour les créances supérieures à 100€ TTC ➤ le recouvrement se matérialise par l'envoi d'une lettre de rappel;
- > une saisie administrative à Tiers détenteur employeur ; ➤ une saisie administrative à Tiers détenteur bancaire si la saisie à Tiers détenteur employeur est négatif ;
- > une mise en demeure avec LRAR, si le Tiers détenteur employeur et Tiers détenteur bancaires sans provision.

Benoit Roig donne la parole aux membres et sans remarques met ce point au vote.

#### Délibération 2022-23

---

Unanimité

Les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables sont approuvées.

---

### **2. Approbation de la création du comité social d'administration de l'université de Nîmes et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité.**

Benoit Roig explique que le Comité Social d'Administration d'Etablissement (CSAE) est une nouvelle instance qui sera la fusion du CT et du CHSCT respectivement répartis à l'heure actuelle sous 7 et 3 sièges. Le conseil d'université doit se prononcer sur le nombre de sièges à pourvoir au CSAE sachant que l'université a la possibilité d'attribuer jusqu'à 10 sièges.

L'équipe de présidence souhaitant maximiser les discussions et les échanges lors des instances, il proposé d'attribuer le nombre maximum de sièges au CSAE, à savoir 10. Cette proposition a été soumis en CT et a reçu un avis favorable. Benoit Roig précise que les élections se tiendront le 8 décembre et donne la parole aux membres.

Sans remarques il met ce point au vote.

#### Délibération 2022-24

---

Unanimité

La création du comité social d'administration de l'université de Nîmes et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité.

---

### **3. Approbation de la nomination de la codirectrice (IMT) de l'école doctorale 583 Risques et Société.**

Benoit Roig rappelle que l'école doctorale de l'université est en co-accréditation avec l'Ecole des Mines (IMT) d'Alès dont la co-directrice a démissionné. Dans ce contexte, l'IMT propose la nomination de Mme Bony-Dandrieux dont le CV a été transmis en amont aux membres.

Mme Weiss co-directrice de l'école doctorale indique déjà travailler en collaboration avec Mme Bony-Dandrieux et précise que sa nomination a été acceptée en commission Recherche.

La parole est donnée aux membres et sans plus de remarques Benoit Roig met ce point aux voix.

#### Délibération 2022-25

---

Unanimité

La nomination de la codirectrice (IMT) de l'école doctorale 583 Risques et Sociétés approuvée.

---

#### **4. Approbation de la désignation représentants du Conseil d'Orientation Scientifique et pédagogique de l'université de Nîmes à l'INSPE.**

Sylvain Olivier présente ce point et revient sur la composition du COS de l'INSPE comprenant 24 membres parmi lesquels 3 représentants de chacune des universités partenaires sont membres de droit.

Il rappelle que l'université est seulement concernée par le master MEEF, et explique qu'il est demandé aux membres du conseil d'université de se prononcer sur la désignation par le président des trois représentants de l'université de Nîmes suivants :

- Sylvain Olivier,
- Brigitte Auziol,
- Jérôme Dupont.

Il précise que Brigitte Auziol et Jérôme Dupont sont les référents du master MEEF à l'université de Nîmes.

Benoit Roig donne la parole aux membres et sans plus de remarques met ce point aux voix.

---

#### **Délibération 2022-26**

Unanimité

La désignation des trois représentants de l'université de Nîmes à l'INSPE est approuvée.

---

#### **5. Approbation des motifs de rejet : candidatures ou réorientations L2-L3 ou formations sélectives.**

Sylvain Olivier présente ce point. Il explique que la plateforme ECandidat qui sert à recevoir et à classer les candidatures transmises à l'université doit être renseigné d'un menu déroulant permettant la justification des rejets de candidatures.

3 motifs ont dû être soit modifié soit créés à savoir :

- Motif 1 : Niveau d'études insuffisant ;
- Motif 6 : Non présentation à la présélection ;
- Motif 7 : Campus France.

Ces motifs ont au préalable été présentés et validés en commission enseignement.

Benoit Roig souligne le fait que l'université reçoit de plus en plus de demande de recours liés du fait des certains motifs trop généralistes.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques Benoit Roig met ce point aux voix.

---

#### **Délibération 2022-34**

Unanimité

Les motifs de rejet de candidature en L2 L3 et formations sélectives sont approuvés.

---

#### **6. Approbation des maquettes d'enseignement 2022-2023.**

Sylvain Olivier poursuit.

Chaque année le vote des maquettes d'enseignement est soumis au vote des membres du conseil. Concernant les maquettes présentées ici, Sylvain Olivier indique que pour la plupart des formations on reste sur les accréditations obtenues l'an dernier et que n'interviennent que de légères modifications à savoir :

- **pour la licence Design** :
  - Modification/actualisation d'intitulé EC ;
  - Ventilation des heures d'enseignement entre TD et CM ;
  - Création d'une nouvelle option en L3 « Urbanisme et société » qui permet d'apporter une cohérence pédagogique en lien avec le Master DIS et le laboratoire Projectt. De plus cette distinction apporte une simplification administrative au niveau de la gestion des emplois du temps des étudiants. Cette création est à coût constant HETD.

- **pour la licence Anglais, Espagnol et Lettres Modernes Appliquées** :
  - Modification/actualisation d'intitulé EC et UE ;
  - Ventilation des heures d'enseignement entre TD et CM ;
  - Démutualisation des enseignements entre les trois Licences, cette décision résulte d'une harmonisation pédagogique dans chaque formation et afin de mieux répondre aux attentes des étudiants ;
  - Création de nouvelles mutualisations entre les licences LMA et Espagnol ;
  - Création des EC en Licence espagnol du fait de la démutualisation, la création est à coût constant suite à la mutualisation avec la licence LMA et à une réduction des heures de la maquette.
- **pour la licence Psychologie avec Licence accès santé** :
  - Modification/actualisation d'intitulé EC et UE ;
  - Modification de coefficient/ECTS.
- **pour les licences STAPS APAS et STAPS MS** :
  - Modification/actualisation d'intitulé EC et UE ;
  - Ventilation des heures d'enseignement entre TD, TP et CM ;
  - Modification de coefficient/ECTS ;
  - Création de nouveaux EC suite à la suppression d'anciens EC.
- **pour la licence Science et Vie, la licence professionnelle RIE, Risque et Impacts Environnementaux et le master RISEN, Risque et environnement** :
  - Modification/actualisation d'intitulé EC ;
  - Modification des Coefficient/ECTS ;
  - Ventilation des heures d'enseignement TD et CM, sauf pour la Licence professionnelle RIE ;
  - Création de nouvelles mutualisations entre la Licence Science et Vie, la Licence professionnelle RIE, Risque et Impacts Environnementaux et le Master RISEN, Risque et environnement.
  - Création de cours d'anglais par niveaux (débutant, intermédiaire, confirmé et expert) à coût constant HETD.
- **pour la licence professionnelle 3D** :
  - Ventilation des heures d'enseignement entre TD, TP et CM ;
  - Modification des Coefficient/ECTS.
- **pour la licence professionnelle Agent de recherches privées** :
  - Création d'un EC suite à la suppression de 2 EC ;
  - Modification/actualisation d'intitulé EC ;
  - Modification des Coefficient/ECTS ;
  - Ventilation des heures d'enseignement TD et CM ;
  - Création de mutualisations avec la Licence professionnelle Assurance.
- **pour la licence professionnelle Assurance** :
  - Création de mutualisations avec la Licence professionnelle Agent de recherches privées.
- **pour le master Droit des collectivités territoriales, Parcours Droit public des affaires locales (DPAL)** :
  - Modification/actualisation d'intitulé EC et UE ;
  - Modification de coefficient/ECTS ;
  - Création de l'EC Mémoire d'apprentissage car la formation est dorénavant ouverte à l'apprentissage ;
  - Création de mutualisations avec le Master Management et Prévention des Risques.
- **pour le master Management et Prévention des Risques** :
  - Modification/actualisation d'intitulé EC et UE ;
  - Création de mutualisations avec le Master DPAL.
- **pour le master Histoire, Histoire vivante / Public history** :
  - Création de l'EC « Histoire en réflexion » afin d'assurer aux étudiants un encadrement au plus tôt dès le début d'année ;
  - Modification/actualisation d'intitulé EC ;
  - Modification de coefficient/ECTS ;
  - Ventilation des heures d'enseignement entre TD et CM, notamment pour la création du nouveau EC.
- **pour le master PSYCHOLOGIE, Parcours PSE (Psychologie sociale et environnementale)** :
  - Modification/actualisation d'intitulé EC et UE ;
  - Création de nouveaux enseignements ;
  - Modification de coefficient/ECTS ;

- Ventilation des heures d'enseignement entre TD et CM.

➤ **pour le master 1 Psychologie clinique :**

- Création de l'enseignement « Sortie pédagogique », sortie au congrès de Paris par l'AFTCC (Association Française de Thérapie Comportementale de Cognitive) ;
- Création de l'EC Gold standards en TCC ;
- Modification de coefficient/ECTS ;
- Ventilation des heures d'enseignement entre TD et CM ;
- Modification/actualisation d'intitulé EC.

Benoit Roig qu'un grand nombre d'enseignants ont tenu à apporter des corrections, ce qui démontre selon lui une véritable prise de recul de la part des équipes pédagogiques dans les enseignements dispensés.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques Benoit Roig met ce point aux voix.

#### Délibération 2022-27

---

Unanimité

Les maquettes d'enseignement 2022-2023 sont approuvées.

---

### **7. Approbation de l'exonération partielle des droits différenciés.**

Nicolas Leroy présente ce point.

Il rappelle que ce point a déjà fait l'objet d'un vote l'an dernier, impliquant le retour aux droits différenciés qui avaient été suspendus du fait de la crise sanitaire.

D'un montant de 2770€ pour les licences et 3770€ pour les masters, une exonération a été mise en place selon le pays d'où provient l'étudiant à laquelle peut s'ajouter une exonération supplémentaire selon sa situation sociale.

L'essentiel des étudiants étrangers sont des étudiants originaires de pays relativement peu développés et se trouvant en situation précaire.

Sur présentation de pièces justificatives démontrant une situation sociale difficile, une exonération totale sera possible portant les droits d'inscription au seul montant réglementaire.

8% des étudiants sont concernés par ces exonérations.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques Benoit Roig met ce point aux voix.

#### Délibération 2022-28

---

Unanimité

L'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants étrangers est approuvée.

---

### **8. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE Collectif.**

Axelle Cadière présente ce point.

Trois dossiers de demande d'aides financières ont été présentés par des associations étudiantes et ont reçu un avis positif. La somme totale pour l'ensemble des projets s'élève à 4172.70 euros.

➤ **l'association ATERISK a reçu la somme de 1000€**

Le projet porté par l'association a vocation à rassembler doctorants et post-doctorants, enseignants-chercheurs et étudiants souhaitant se diriger vers la recherche (Masters principalement). Le projet propose l'organisation d'activités de cohésions, de discussions et de découvertes culturelles et gustatives. Le tout devrait se dérouler une fois par mois (hors vacances).

### Ce projet a pour objectif :

- De permettre aux étudiants de Master, ou curieux d'en apprendre davantage sur les métiers de la recherche, de discuter avec des enseignants-chercheurs et doctorants hors du cadre formel et géographique de l'université ;
- D'améliorer la cohésion entre personnels des laboratoires, et aussi de briser la barrière géographique qui les séparent ;
- De favoriser les projets interdisciplinaires et inter laboratoires, notamment entre doctorants.

Ce type de projet est déjà présent dans d'autres universités et semble améliorer la cohésion de groupe ainsi que l'intégration des jeunes chercheurs et des doctorants.

### ➤ **organisation du CARNAVAL :le projet a reçu la somme de 172.70€**

Le projet était soutenu par différentes associations (AES, Sciences, Droit, Design, Staps, Histoire et Musique). Il avait pour objectif d'animer la vie étudiante par l'organisation d'un carnaval. Cette manifestation a été intégrée dans le cadre du Printemps des Arts, organisé par l'université de Nîmes.

Le carnaval s'est déroulé le 7 avril 2022 sur le site des Carmes, puis le 8 avril 2022 sur le site Vauban.

L'organisation du carnaval prévoyait la décoration, la mise en place de stands, activités et défilés, ainsi que des stands dégustation crêpes, bonbons.

### ➤ **l'association SEDD a reçu la somme de 3000€**

Ce projet porté par l'association SEDD (Semaine développement durable) créée par le Master Psychologie Sociale et Environnementale a eu pour objectif de sensibiliser et mobiliser les étudiants et la population nîmoise sur les thèmes de l'écologie et de la protection de l'environnement. Le thème retenu pour cette édition était « l'urgence climatique : acteurs et actrices des alternatives dans sa vie et dans sa ville ».

Les étudiants du Master, souhaitaient toucher le public nîmois : éduquer, sensibiliser et mobiliser la population nîmoise sur les thèmes de l'écologie et de la protection de l'environnement, le tout dans une atmosphère dynamique par l'organisation de différents ateliers, conférences et animations.

Cette édition s'est déroulée du 28 mars au 2 avril 2022 sur les sites Vauban et Hoche, et hors des murs de l'université pour rencontrer la population nîmoise. Plusieurs événements ont eu lieu sur différents sites de la ville de Nîmes (Café d'Anais, association SPOT, Cinéma Le Sémaphore, Jardins de la fontaine, Live station DIY) avec la participation d'acteurs et partenaires externes.

La journée de clôture s'est déroulée sur l'esplanade de la ville de Nîmes.

Benoit Roig se dit très satisfait de l'implication des étudiants dans ces actions visant à dynamiser le site.

Il rappelle que la Color Run au profit de l'endométriose a été organisée en lien avec les associations étudiantes et qu'un montant de 500€ a été récolté.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques Benoit Roig met ce point aux voix

### Délibération 2022-29

---

Unanimité

Le versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE Collectif est approuvé.

---

### **9. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE Individuel.**

Axelle Cadière poursuit et indique que les montants ont été votés en commission FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) le 28 mars 2022.

Deux dossiers d'aides étudiant ont été présentés et ont reçu un avis positif. La somme totale s'élève à 930 euros.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques Benoit Roig met ce point aux voix

### Délibération 2022-30

---

Unanimité

Le versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE Individuel est approuvé.

---

## **10. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre de la CVEC.**

Axelle Cadière indique que sur un grand nombre de dossiers reçus les 5 projets suivants ont été retenus pour un montant total de 27 346,70 €:

1/ sont reconduits dans le cadre du SSU les ateliers hebdomadaires « Mieux gérer son stress, son anxiété et améliorer sa confiance grâce au théâtre » qui se dérouleront de mi-octobre 2022 jusqu'au mois de mai 2023. L'objectif est de favoriser la prise de parole, développer et renforcer la confiance et l'estime de soi, afin d'améliorer la qualité des oraux, ainsi que la création de spectacle par les étudiants pour les étudiants. Le montant ce financement est de 6450€ ;

2/ Il s'agit là aussi d'une reconduction d'Unîmes en forme. Il s'agit de financer de deux contrats étudiants pour la période du 01/09/2022 au 30/06/2023 (8h/semaine/étudiant), qui interviendront pour l'encadrement des pratiques sportives libres, à destination des étudiants éloignés de la pratique d'une activité sportive. Les deux étudiants assureront la promotion de ce dispositif sur les réseaux sociaux et autres supports de communication. Le montant ce financement est de 6765€ ;

3/ implantation de nouveaux emplacements de trottinettes à proximité du gymnase. Le montant ce financement est de 524.16 €

4/ développement des espaces détente, travail dans la cour du site Hoche, afin de permettre aux étudiants de disposer de table pour travailler, se restaurer et de jouer aux dames et échecs (damier intégré sur les tables). Le montant ce financement est de 6000€ ;

5/ ce dernier projet concerne l'acquisition de deux terrains mobiles gonflables, permettant d'assurer des événements sportifs et tournois, organisés par les étudiants de STAPS en faveur de l'ensemble des étudiants de l'université. Le montant ce financement est de 7607.54€.

Benoit Roig revient sur les ateliers hebdomadaires organisés dans le cadre du SSU (ateliers gestion du stress) et se dit très satisfait de leur reconduction. Les retours d'expérience sont extrêmement positifs. Ressenti identique pour les projets 2 et 4 qui ont permis une interaction entre les étudiants notamment après la crise sanitaire.

S'agissant du projet portant sur l'installation d'espaces pour trottinettes il inique que l'établissement réfléchit aussi par ailleurs à différents moyens de déplacement à destination des étudiants qui circulent d'un site à l'autre.

Enfin sur le projet 5 il rappelle que le SUAPS a organisé une manifestation visant à remercier les équipes qui défendent les couleurs de l'université dans un certain nombre de compétitions.

Il est d'ailleurs prévu que l'établissement prennent en charge les différentes tenues des équipes.

Rémi Boissel intervient sur ce point. Il explique qu'au-delà de la pratique de sportive, les étudiants ont été très heureux de s'investir dans la démarche de négociation engagée auprès des prestataires et ou partenaires pour l'achat de leur tenue respective.

Valérie Courtin demande si les ateliers de pleine conscience sont basés sur le volontariat.

Axelle Cadière répond qu'à l'initiale il était demandé aux étudiants de s'inscrire afin de planifier des créneaux mais très vite il a été décidé d'ouvrir de manière hebdomadaire des créneaux d'entrée libre et qui ont eu pour effet de réguler les flux.

Axelle Cadière précise qu'en cas de besoin des créneaux soumis à réservation pourraient être mis en place.

Sans autres remarques de la part des membres Benoit Roig soumet ce point au vote.

### Délibération 2022-31

Unanimité

Le versement des sommes allouées dans le cadre de la CVEC est approuvé.

---

## **11. Approbation de l'autorisation donnée au président d'octroyer une somme provisionnelle pour les aides d'urgences lors des commissions FSDIE individuel.**

Axelle Cadière poursuit.

Elle revient sur les obligations règlementaires, dont la présentation aux membres du conseil, nécessaires au préalable du versement des sommes dans le cadre des aides d'urgence.

Afin de permettre un versement rapide de ces aides dites d'urgence, il est demandé aux membres de se prononcer sur une délégation de pouvoir au président lui conférant la possibilité d'engager une somme provisionnelle annuelle d'un montant plafonné à 15 000 € et destiné au versement de ces aides.

Un bilan sera présenté au dernier conseil d'université de l'année civile.

Benoit Roig insiste sur la volonté de l'établissement de faire passer l'information auprès des étudiants sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Didier Paquette demande si le montant demandé sera reconduit chaque année ou s'il pourra être réévalué selon les besoins.

Benoit Roig répond que ce montant se base sur les versements effectués l'an dernier et qu'un réajustement sera opéré selon la situation.

Sans remarques de la part des membres Benoit Roig soumet ce point au vote

### Délibération 2022-32

---

Unanimité

La délégation de pouvoir accordée au président sur le versement des aides d'urgence à hauteur de 15 000 € est approuvée

---

## **12. Approbation de la politique tarifaire de la formation professionnelle continue.**

La parole est donnée à Mme Techer.

Elle reprend le document soumis aux membres qui vient préciser les conditions de définition et d'application des coûts de formation de l'université qu'il s'agisse de diplôme d'état, licence, licence professionnelle et master mais également des DU et certifications que délivrent l'établissement.

Cette politique est présentée chaque année toujours en parallèle du vote des nouvelles maquettes des formations de l'université. De fait, ces conditions reposent pleinement sur les nouvelles maquettes et plus exactement sur les heures par modules. En effet, cela permet d'obtenir ainsi un vote sur le coût de nos formations mais également sur un vote par module de nos différents parcours permettant l'établissement de devis au public de la formation professionnelle. Le public peut donc solliciter l'inscription à un module ou à un bloc de compétences seulement.

Isabelle Techer explique que comparativement à l'an dernier il n'y a pas de modifications profondes.

Elle rappelle que depuis 2021, le service Unifop assure la gestion de l'ensemble du public de la formation professionnelle.

Elle souligne un point important pour cette année 2022-2023 concernant les couts horaires.

En effet la politique tarifaire repose sur des couts horaires définis par formation et en fonction du secteur de cette formation (secondaire, tertiaire..) et que ces coûts horaires sont eux-mêmes définis par le service du pilotage qui fait une analyse des dépenses par formation (en fonctionnement, investissement, masse salariale et également sur les coûts indirects) et permet de ramener la dépense complète d'une formation à son nombre d'heures et d'en définir le coût horaire.

Le service du pilotage et l'Unifop aurait dû se baser sur les données universitaires de 2020-2021 mais il a été décidé, l'année 2021 n'étant pas représentative du fait du contexte sanitaire, de ne pas prendre en compte ces données et de maintenir les coûts de formation initiaux.

Un nouveau calcul sera relancé l'an prochain.

Isabelle Techer conclut par le travail en cours sur l'ouverture de nouveaux DU.

Adel Hachache demande qui peut prétendre à une exonération des frais de formation.

Isabelle Techer répond que les exonérations sont ouvertes au public de la formation professionnelle qui ne dispose pas de financement et supporte personnellement le montant de la formation.

Elle précise que toute exonération repose aussi et surtout sur la situation fiscale de la personne et ne peut porter que sur les diplômes d'état et les licences mais ne fonctionne pas sur les DU.

Sans remarques de la part des membres Benoit Roig soumet ce point au vote

### Délibération 2022-33

---

Unanimité

La politique tarifaire de la formation continue à l'université de Nîmes est approuvée.

---

Benoit Roig donne maintenant la parole à Rémi Boissel qui revient sur ses missions de VPE.

Il rappelle qu'était prévu le recrutement d'assistants sociaux à l'université permettant d'organiser des rendez-vous systématiques pour les 1ères années et visant à leur expliquer leurs droits et leur présenter les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Rémi Boissel s'étonne d'ailleurs du peu de demandes d'aides lancées par les étudiants et des montants qui leur sont attribués. Selon lui les étudiants sont mal informés et trop peu accompagnés dans ce domaine. Il est indispensable de communiquer sur le sujet et de mettre en contact les étudiants avec les acteurs du social.

Sur un autre volet, Rémi Boissel annonce qu'il est prévu à la rentrée une refonte du BVE en vue de la modification de son règlement intérieur. En effet à l'heure actuelle la composition du BVE du fait de la présence de l'ensemble des élu-e-s étudiant-e-s et du fait de leur disparité, de leur position politique mais aussi de leur construction il est compliqué de mettre des actions communes en place.

L'idée est d'avoir un BVE avec une logique exécutive permettant la mise en place d'actions plus concrètes et d'être moins en chevauchement avec les actions des élus.

Par ailleurs, Rémi Boissel indique travailler avec l'ensemble des VPE de la Coordination Territoriale Occitanie dans le cadre de la politique de site et dans le but d'échanger sur les projets réalisés dans les autres universités.

En tant qu'élue étudiant Rémi Boissel partage sa déception concernant l'absence de consultation sur la fermeture le temps des travaux de l'antenne de la BU sur le site Hoche. Cela a pénalisé les étudiants se trouvant exclusivement sur le site Hoche.

Enfin pour conclure il rappelle que le gala de l'université aura lieu le 3 juin prochain. L'ensemble des membres des différents conseils sont conviés. Il souligne l'accompagnement par les professionnels de la salle Paloma qui ont permis aux étudiants d'avancer aussi dans la gestion de projet.

Frederic Escojido souhaite prendre la parole pour évoquer deux points, et connaître d'un part la situation du projet CPER et savoir d'autre part si une date de COPIL avec le rectorat concernant le projet a été fixée, rappelant les difficultés rencontrées en automne dernier pour organiser une rencontre.

En effet, selon lui si Hoche 3 avance bien, il n'en est pas de même pour Hoche qui semble être à l'arrêt.

Il indique que Monsieur le maire de Nîmes de Nîmes a fait part de son souhait auprès de M. Philippe Paillet du rectorat que soit tenu un comité de pilotage avant l'été.

Frédéric Escojido insiste que l'implication de la ville de Nîmes et la volonté du maire de Nîmes d'accompagner et de renforcer la participation financière se basaient sur le planning proposé qui devait permettre une livraison de Hoche 3 en juin 2023 et décembre 2023 pour Hoche 2.

Sur ce point Benoit Roig répond qu'il n'a pas plus de nouvelles du rectorat.

S'agissant du CPER, il explique que les financements par l'état et par les collectivités ont été acceptés mais signale que du fait d'un conflit entre les Régions et l'état qui estiment que le nécessaire financier n'est pas fait dans les domaines des mobilités a ralenti le versement des fonds. Il semblerait qu'un accord a été trouvé mais l'on reste dans l'attente de la signature de Carole Delga qui devrait avoir lieu après l'été.

Il conclut en rappelant que le rectorat a choisi de ne pas lancer les marchés dans le contexte de la crise en Ukraine.

Sans plus de remarques Benoit Roig remercie les membres pour leur participation et clôture la séance.